



Guide pratique pour la mise en oeuvre des Parcours d'Éducation Artistique et Culturelle

Les Parcours d'Éducation Artistique et Culturelle (PEAC), une nouvelle impulsion pour l'éducation à la culture :

- une priorité gouvernementale (circulaire n° 2013-073 du 3 mai parue au BOEN du 9 mai 2013), relayée dans la circulaire académique n° 2013-145 du 16 septembre 2013.
- un constat : l'inégal accès à la culture d'un jeune à l'autre pour diverses raisons (socio-culturelles, géographiques, territoriales...).
- des objectifs : mettre en cohérence enseignements et actions éducatives, contribuer à fonder une culture artistique personnelle, s'initier aux divers langages de l'art, conjuguer connaissances, rencontres et pratiques dans une complémentarité.

La mise en œuvre des Parcours d'Éducation Artistique et Culturelle est souhaitée au courant de l'année scolaire 2013-2014 dans tous les établissements scolaires de l'académie, au moyen notamment d'une inscription de ce parcours dans le volet culturel du projet d'école ou d'établissement.

Ce guide pratique à destination des équipes éducatives et pédagogiques, mais aussi des partenaires de l'école, est conçu pour faciliter l'élaboration et la mise en application de ces parcours.

Contacts à la Daac :

- **Élisabeth Escande**, déléguée académique à l'action culturelle
Tél : 03 88 23 37 35 – Mél : elisabeth.escande@ac-strasbourg.fr
- **Renaud Weisse**, adjoint à la déléguée académique
Tél : 03 88 23 39 16 – Mél : renaud.weisse@ac-strasbourg.fr
- **Asma Bouhassoune**, secrétariat
Tél : 03 88 23 37 26 – Mél : ce.actions-culturelles@ac-strasbourg.fr

1 - Construire le PÉAC

- **S'appuyer sur les enseignements obligatoires** (enseignements artistiques, mais aussi français, histoire-géographie et même les enseignements scientifiques), en répondant aux exigences du socle commun de connaissances, de compétences et de culture.
- **Garantir la cohérence**, la complémentarité, la progressivité et l'équilibre des projets et actions menés.
- **Travailler en équipe** autour d'objectifs communs, en portant une attention particulière à la liaison inter degrés et en favorisant la continuité des apprentissages.
- **Favoriser l'interdisciplinarité**, qui libère le jugement et la parole des élèves et permet de promouvoir de nouvelles démarches pédagogiques (entre plusieurs classes, entre niveaux, entre degrés...).
- **Associer des partenaires** et des compétences extérieures à l'école, notamment les professionnels de la culture.

2 - Mettre en œuvre le PÉAC

LA DÉMARCHE DE PROJET, UNE PÉDAGOGIE ADAPTÉE AUX OBJECTIFS DU PÉAC

La démarche de projet :

- *conjugue les trois piliers de l'éducation artistique et culturelle* (connaissances, pratiques, rencontres) et favorise le décloisonnement des apprentissages
- *stimule la motivation* des élèves en les rendant acteurs de leur projet
- *permet d'ouvrir l'école sur le monde extérieur*

Le projet artistique et culturel s'intègre dans le volet artistique et culturel du projet d'école ou d'établissement : il doit avoir un objectif précis. Il se prépare en amont en précisant étapes, activités, productions attendues. Il est porté par un coordinateur pédagogique. Un budget conduit, le cas échéant, à en rechercher les financements.

Grâce à la restitution, qui permet de valoriser le travail, les élèves mais aussi les familles s'approprient le projet. À l'issue, l'équipe pédagogique fera le bilan du projet et en mesurera les bénéfices.

LE PÉAC EST INSCRIT DANS PROJET D'ÉCOLE OU D'ÉTABLISSEMENT

Inscrire le PÉAC dans le volet culturel du projet d'école ou d'établissement permet de garantir que l'éducation artistique et culturelle forme un ensemble continu et progressif qui va au-delà d'une succession d'actions. Fondé sur des objectifs éducatifs précis, le PÉAC s'appuie sur les atouts locaux et les ressources développées par les partenaires du territoire.

- *En partant d'un diagnostic* de l'école ou de l'établissement, le conseil des maîtres ou le conseil pédagogique formule des propositions pour assurer diversité et progressivité du parcours des élèves.
- *Il sera important de prendre en compte la coordination entre temps scolaire et extra scolaire.*
- *Les démarches de projet menées en partenariat permettent de lier les établissements scolaires à des acteurs culturels de proximité et créent une dynamique de coopération.*

Une personne référente au sein de l'école ou de l'établissement facilitera la mise en place des projets.

Le PÉAC prendra appui sur l'offre culturelle offerte par les territoires éducatifs et notamment les partenariats formalisés (Contrats Locaux d'Éducation Artistique ou Projets Éducatifs Territoriaux) dans le but de promouvoir les établissements scolaires comme lieux de culture sur le territoire.

3 - Assurer le suivi du PÉAC

SUIVRE

- De l'école au lycée, **le PÉAC constitue un ensemble continu et progressif** dont le suivi est à même de garantir la cohérence.
 - ▶ **Les enseignants** gardent la mémoire du parcours de leurs élèves à travers leurs préparations (1^{er} degré) ou le cahier de textes numérique (2nd degré).
 - ▶ **Les élèves** rassemblent les éléments de leur parcours qu'ils souhaitent *mettre en valeur*, tout en pouvant ajouter ce qu'ils réalisent en dehors de l'école. Ils accèdent également à un ensemble de *ressources* mises à disposition par les professeurs et partenaires.
- **Une application informatique FOLIOS sera expérimentée dans 12 collèges de l'académie en 2013-2014.** En attendant une généralisation, les élèves construisent un **portfolio de leur PÉAC** qui rassemble les documents collectés et peut prendre des formes variées (cahier, album, forme dématérialisée ou numérique...).

ÉVALUER

- Les équipes veilleront à **apprécier avec la bienveillance** requise les réalisations des élèves et leur implication dans le parcours.
- Dans le 2nd degré, **une appréciation** qualitative, rédigée collégalement par les enseignants qui ont accompagné l'élève dans le PÉAC, peut être insérée dans le bulletin.

RESTITUER

- La restitution du projet est une dimension essentielle de **valorisation du travail** mené et du **rayonnement de l'école ou de l'établissement** sur son territoire.

Différents lieux possibles

- un événement dans l'établissement
- une action dans les structures artistiques et culturelles partenaires
- un investissement des lieux de vie proches comme les structures de quartier ou municipales
- ...

Différentes formes possibles

- conférences ou ateliers de présentation par les élèves
- portes ouvertes
- expositions
- spectacles
- articles et compte-rendus
- films et productions numériques
- ...

4 - S'appuyer sur les ressources académiques

CORPS D'INSPECTION

IEN 1^{er} degré
IA-IPR 2nd degré
impulsent

.....

IA-IPR APL :
Jean-Michel Koch
IA-IPR Éducation musicale :
Christine Masse-Guépratte
IA-IPR Histoire des Arts :
Jean-Michel Koch / Claire Dietrich

DAAC AU RECTORAT

*pilote la politique
d'ÉAC aide à la mise en
œuvre des PÉAC suit les
actions du 2nd degré*

**+ PROFESSEURS
CHARGÉS DE MISSION
DANS LES STRUCTURES
CULTURELLES**

*font le lien entre
structures et enseignants*

.....

Daac : Élisabeth Escande
Daac adjoint : Renaud Weisse

CONSEILLERS PÉDAGOGIQUES

Arts visuels
Éducation musicale
(1^{er} degré)
Chargés de mission ÉAC
conseillent et expertisent

.....

DSDEN 67 :
Arts visuels : Isabelle Gass
Patrick Straub & Fabienne Py
Éducation musicale :
Magaly Jungbluth & Tania Grimaldi
DSDEN 68 :
Catherine Hunzinger



RÉFÉRENTS CULTURE EN LYCÉE

*aident à élaborer
les projets
et font le relais
avec les partenaires*

CONSEILLERS PÉDAGOGIQUES

de circonscription
*favorisent les contacts
et accompagnent*

**CONSEILLÈRE
ÉAC DRAC**
*expertise et valide
les partenaires culturels*

.....

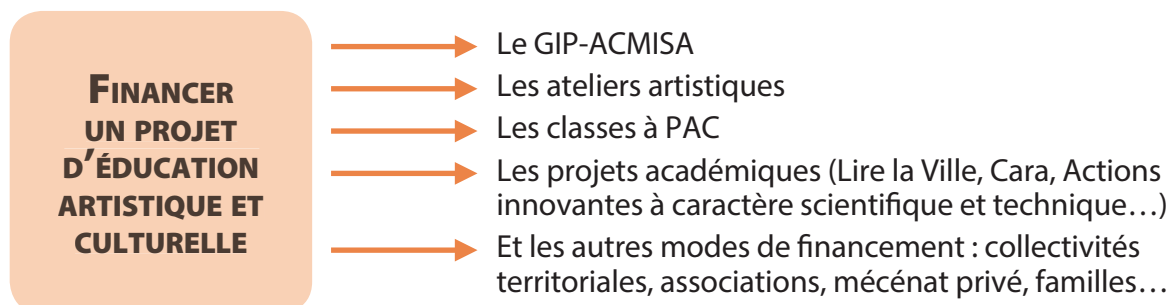
Catherine Zimmermann

● Choisir le(s) partenaire(s) en s'appuyant sur la carte des ressources culturelles de l'éducation artistique et culturelle dans l'académie de Strasbourg.

Le partenaire peut proposer plusieurs types de projets :

- ▶ soutien à des projets de classe à l'aide de professionnels, accompagnés sur une année scolaire ou moins.
- ▶ actions pédagogiques encadrées (ateliers, résidences, ...).
- ▶ événements exceptionnels (expositions, concours...).

- **Les projets devront être concertés** et faire apparaître clairement les rôles respectifs des enseignants et des intervenants.
- Pour le **financement et le montage des projets**, on pourra s'appuyer sur les **dispositifs existants** :



Les projets devront faire l'objet de conventions de partenariat. Il conviendra de porter une attention particulière aux modalités d'autorisations spécifiques en cas de sortie ou déplacement des élèves.

● Les chargés de mission à la Daac

Emmanuel Claerr	Éducation au développement durable et à l'environnement	emmanuel.claerr@ac-strasbourg.fr
Alice Faye	Cinéma et audiovisuel	alice.faye@ac-strasbourg.fr
Caroline Flauss	Musique, chant choral, danse...	Caroline.Flauss@ac-strasbourg.fr
Valérie Florence	Lecture et écriture	Valerie.Florence@ac-strasbourg.fr
Laurence Grauwet	Opéra et ballet	laurence.grauwet@ac-strasbourg.fr
Sophie Philippi	Éducation aux médias et correspondante Clemi	sophie.philippi@ac-strasbourg.fr
Alain Sprauer	Culture scientifique et technique	alain.sprauer@ac-strasbourg.fr
Thierry Simon	Théâtre, cirque, spectacle vivant...	thierry.simon@ac-strasbourg.fr
Christine Schall-Pascoët	Arts visuels, architecture, photographie...	christine.schall-pascoet@ac-strasbourg.fr

● Quelques ressources en ligne

- ▶ **Le site de la délégation académique à l'action culturelle :**
<http://www.ac-strasbourg.fr/pedagogie/daac/>
- ▶ **Le site du portail interministériel de l'éducation artistique et culturelle :**
<http://www.education.arts.culture.fr/>
- ▶ **Le portail d'histoire des arts du CRDP de Strasbourg :**
<http://www.crdp-strasbourg.fr/histarts/>

Dès parution au cours de l'année scolaire 2013–2014, vous serez destinataires de la carte des ressources culturelles de l'éducation artistique et culturelle de l'académie de Strasbourg.